

# **Compte rendu du Comité Syndical du lundi 29 octobre 2012 à Saint Etienne de Tulmont**

## **Etaient présents :**

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, BERTELLI Jean-Claude, BISCONTINI Francis, BONNET Cécile, COLINET René, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, JOUANY Claude, LEPOUTRE Claudine, LEVAVASSEUR Nicole, MARTIN Sabine, MASSAT André, MONTET Michel, PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre, SERRA Gabriel (représentant Anne-Marie GIL DE GOMEZ), TEYSSIERES Christian, VIROLLE Alain

## **Etaient excusés :**

MM. ALBERT Jean-Paul, DARRIGAN Catherine, MASSEGLIA Richard, QUINTARD Nadine

## **Etaient également présents :**

MM. DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line, FERTE Denis, SIMON Mathieu

En préambule, M.COLINET a présenté quelques données démographiques caractéristiques de la Commune qui ont illustré les problématiques d'accueil de population.

M.CAMBON Jean a souligné la qualité de l'aménagement global du bourg entrepris ces 10 dernières années (création d'une centralité), prenant en compte les attentes des nouvelles populations.

## **➤ GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY**

### **1 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

✖ Approbation du compte rendu du comité syndical du 13 juillet 2012

✖ renouvellement de la ligne de trésorerie au 30/11/12

La ligne de trésorerie en cours avec le Crédit Agricole (337 500€) jusqu'au 30/11/12 doit être renouvelée pour un montant minimum de 300 000 €.

La délibération suivante a été adoptée :

#### **Objet : Emprunt court terme relais auprès du Crédit Agricole**

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de contracter un emprunt de type court terme relais auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées dans les conditions suivantes :

#### **TAUX VARIABLE**

- Objet : Trésorerie (attente subventions).
- Montant de l'emprunt : 300 000 €
- Durée : 12 mois in fine avec un différé en capital de 11 mois.
- Taux : EONIA + 3 % soit 3.095 % le 22/10/2012.
- Périodicité : Mensuel
- Commission d'engagement : 600 euros

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de son Président de contracter un emprunt de type court terme auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente

× Facturation des frais de photocopies à des tiers

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Frais de photocopies monochromes et couleurs**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est la seule structure sur la commune de Nègrepelisse à posséder un photocopieur couleur et précise que l'acquisition d'un tel matériel est très onéreux (maintenance, loyer, prix copie).

Monsieur le Président dit que certaines collectivités, notamment la Mairie de Nègrepelisse, viennent faire leurs copies couleurs au Syndicat Mixte et propose donc que les frais engendrés leurs soient refacturés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée qu'un bilan soit fait en fin d'année et qu'un titre soit émis à l'encontre de chaque utilisateur en prenant soin de détailler le montant sollicité, notamment :

- Le prix d'une feuille de papier
- Le montant du loyer du photocopieur
- Le coût du contrat copie facturé par le fournisseur du photocopieur

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la décision de son Président
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette action

× Délibération pour la prise en charge des frais occasionnés par le SM PMQ pour l'organisation de formations délocalisées FEEBAT par la Maison de l'Emploi MQ

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Convention avec la Maison de l'Emploi Midi-Quercy pour la prise en charge des frais occasionnés par l'organisation de la formation délocalisée FEEBAT**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la Maison de l'Emploi Midi-Quercy organise en relation avec la CAPEB de Tarn et Garonne plusieurs modules de formation d'octobre à décembre 2012 axés sur la rénovation thermique des bâtiments.

Monsieur le Président précise que la Maison de l'Emploi Midi-Quercy était en charge de l'impression des plaquettes d'information de chaque module ainsi que de l'envoi des bulletins d'inscription à toutes les entreprises du bâtiment en Pays Midi-Quercy.

La Maison de l'Emploi Midi-Quercy n'étant pas équipée de matériel performant permettant l'impression et l'envoi des bulletins d'inscription, celle-ci a sollicité le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour le faire à sa place, soit 503 envois effectués le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Monsieur le Président propose donc qu'un titre soit émis à l'encontre de la Maison de l'Emploi Midi-Quercy afin de lui refacturer les frais engendrés lors de ces envois, à savoir, 1029.21 euros correspondant aux :

- frais d'enveloppes et étiquettes
- frais de papier et d'impression

- frais d'affranchissement
- temps passé par le secrétariat

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la décision de son Président
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette action

## **2- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- \* Information sur le passage en CDI de Mesdames GHIATI-CHARDON Jihan et VIGUIER Marie-Christine dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à la lutte contre la précarité des agents contractuels de la Fonction Publique

Par courrier du 24 juillet 2012, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous adressait un formulaire nous permettant de recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif de Cdi-sation ; conformément à la n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à la lutte contre la précarité des agents contractuels de la Fonction Publique.

Par mail du 28 septembre dernier, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous informait que deux agents du Syndicat Mixte étaient éligibles au CDI depuis mars 2012. De fait, il est proposé de passer en contrat à durée indéterminée Mesdames GHIATI-CHARDON Jihan et VIGUIER Marie-Christine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

- Mme GHIATI-CHARDON, en poste depuis 2003 au SM PMQ, a en charge plus particulièrement la coordination et l'animation du Projet Culturel de Territoire (convention avec CG et CR MP) et plus récemment la coordination de l'élaboration de la candidature au Pays d'Art et d'Histoire du PMQ.  
Ce poste est financé à 80% (CR MP+CG+FEADER 341 B) en 2012 et en prévisionnel 2013.
- Mme VIGUIER, en poste depuis 2004, a en charge prioritairement la gestion du programme européen LEADER et apporte un appui au suivi financier des subventions du SM PMQ.  
Ce poste est financé à 75% (UE+CG 82) .en 2012 et en prévisionnel 2013.

## **➤ POLITIQUES TERRITORIALES**

### **1- CONVENTION TERRITORIALE (2008-2013)**

- \* Programmation 2012/1 : retour du comité des financeurs du 07/09/12

Cette programmation, évoquée lors du précédent comité syndical du 13/07/12 a été présentée lors du Comité des financeurs départemental le 07/09/12.

Elle a été présentée en Commissions permanentes du CR MP le 25/10/12 et du CG 82 le 29/10/12.

Nous pourrions donc diffuser le tableau financier de cette programmation lors de l'envoi du compte rendu (**voir ci-joint en annexe du Compte rendu**).

- Information importante sur le suivi des arrêtés de subvention dans le cadre des programmations de la convention territoriale :

Il est rappelé aux maîtres d'ouvrage inscrits dans les programmations de la convention territoriale :

**Règle à respecter imposée par le CR MP depuis le 29/09/2011: tout projet inscrit dans un programme opérationnel doit faire l'objet de la transmission d'un dossier complet, six mois au plus tard après l'approbation par la Région du programme opérationnel auquel il est rattaché.**

Cette règle se rajoute à celle antérieure, mentionnée dans les arrêtés de subvention, de l'obligation de commencer les travaux 1 an maximum après la date de signature de l'arrêté.

Toutefois il est possible de demander un report de réalisation (courrier à adresser au financeur) avant cette échéance de un an en évoquant les raisons.

Pour conclure sur ces points de délais...il a été convenu que le CR MP faisait remonter au Pays les alertes sur les dossiers « dormants » afin de les relayer aux EPCI et maîtres d'ouvrage...

- \* Programmation 2012/2 en préparation : ci-joint le listing provisoire des projets présentés

Voir en annexe du document d'appui en pages 13 à 14.

Cette programmation 2012/2 en cours d'élaboration sera validée lors d'un CTCP (Comité de programmation) en décembre 2012.

## **2- PROGRAMME LEADER MIDI-QUERCY (2007-2013)**

- \* Coopération interterritoriale : avancement du projet "La vie rurale" (voir en annexe du document d'appui en pages 15 à 19 )

Une programmation, cinq territoires de la Région Midi-Pyrénées, pour croiser contributions artistiques, culturelles et scientifiques et mettre en perspective les évolutions actuelles et à venir de la ruralité.

Privilégiant les dynamiques collectives (artistes, acteurs, territoires et société civile) les Pays des Portes de Gascogne, d'Auch (Gers), Midi-Quercy (Tarn-et-Garonne), Bourian et le PNR des Causses du Quercy (Lot) s'associent dans cette démarche.

Le Pays des Portes de Gascogne dont le CDD est à l'origine de la 1<sup>ère</sup> édition en 2010/2011 est chef de file du projet de coopération (pilotage, coordination, suivi).

### Une programmation dans 5 territoires ruraux de Midi-Pyrénées de janvier à avril 2013

Le temps fort de la manifestation La Vie Rurale #2 se **déroulera de janvier à avril 2013**. Des spectacles, des films, des conférences, des débats et des échanges de pratique seront proposés sur les 5 territoires partenaires de la coopération par les différents acteurs mobilisés pour l'occasion : associations, organisations professionnelles, collectivités, acteurs de la société civile réunis au sein des conseils de développement.

Le programme détaillé de ce vaste projet de coopération sera présenté lors du prochain Comité syndical de décembre.

➤ **AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.**

**1 - POLITIQUE CULTURELLE / PATRIMOINE**

- ✕ Restitution d'un voyage d'étude à Redon "Les articulateurs" : par Mme DANTHEZ et Mr BISCONTINI avec Jihan GHIATI-CHARDON (voir ci-joint en annexe le power point projeté en séance)

Ce projet exemplaire en matière de développement culturel et local illustre comment une implication forte de trois types d'acteurs (élus ; entreprises ; associations) peut entraîner une dynamique qui crée de la richesse économique pour le territoire (1€ investi dans le projet aurait généré 6 € de retombée économique pour le territoire).

« Les articulateurs » viendront en MQ à l'occasion d'une soirée comprise dans le programme "La vie rurale" évoquée précédemment.

- ✕ Présentation de la méthodologie pour l'élaboration de la candidature du Pays Midi-Quercy au label "Pays d'Art et d'Histoire" (voir en annexe du document d'appui en pages 20 à 24)

Suite au Comité de pilotage de lancement de l'élaboration de la candidature du PMQ au label PAH (évoqué lors du comité syndical de juillet), deux réunions ont eu lieu :

- 1ères réunions de travail le lundi 22 octobre, avec les élus en charge du suivi de la démarche pour validation des orientations, de la méthodologie et du calendrier d'élaboration de la candidature.
- mercredi 24 octobre, concertation avec les associations du patrimoine, explication de la démarche et d'opportunité pour le territoire, mode de représentation des associations au comité scientifique.

M.CAMBON Jean a rappelé l'échéancier envisagé pour cette démarche PAH :

- Dépôt du dossier de candidature issu d'un travail collaboratif et participatif en fin 2013
- Présentation de la candidature en commission nationale en janvier 2014

- ✕ Information sur le Comité de Pilotage "Inventaire du Patrimoine" du 25/10/12

Cette réunion qui s'est déroulée à Auty, a permis de présenter l'avancement de la mission inventaire et ses perspectives dans le cadre de la convention tripartite en cours (2012-2014) avec le CR MP et le CG 82.

## 2- CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

- ✗ Information sur le Comité de Pilotage de la CFT (Charte Forestière de Territoire) du 11/09/12 (voir en annexe du document d'appui le compte rendu en pages 25 à 33)

Ce Comité de pilotage a permis de faire le point sur l'avancement du plan d'actions 2012 de la CFT validé fin 2011.

Ainsi, une grande partie des actions prévues sont soit engagées soit en cours de l'être. On peut notamment citer :

- la Bourse foncière forestière du PMQ couplée à une aide du Conseil Général à l'acquisition ou à l'échange de parcelle pour les propriétaires forestiers
- La sensibilisation des publics par l'organisation de 4 journées « Les 4 saisons de la forêt du MQ »
- La réponse du PMQ à l'appel à projet national « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier »

- ✗ Sélection de la candidature du Pays Midi-Quercy à l'appel à projet national " Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de Développement forestier »

La candidature du Pays MQ (présentée lors du précédent comité syndical) a été retenue par le Comité national de sélection créé spécifiquement pour cet appel à projet.

Il s'agit à présent de délibérer sur le plan de financement ajusté avec le montant de l'aide de l'Etat obtenue dans le cadre de cet appel à projet. Il est à noter que ce projet s'inscrit dans le programme d'actions 2013-2014 global de la charte forestière du PMQ, qui sera co-financé également par d'autres financeurs (CG/CR MP).

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Appel à projets national « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de Développement forestier »**

### 1. *Contexte :*

A ce jour, la biodiversité en milieu forestier n'a fait l'objet d'aucune étude spécifique à l'échelle locale. Une meilleure connaissance de cette biodiversité permettrait pourtant de mieux la préserver, par la mise en place notamment de préconisations de gestion forestière adaptées aux spécificités locales.

Aussi, dans la **continuité de sa Charte Forestière de Territoire élaborée et validée en 2011**, le Pays Midi-Quercy a choisi de répondre à l'**appel à projets national « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier »**. Cet appel à projet, lancé en février 2012, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, vise à **encourager et favoriser la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts**.

Conscient de la nécessité d'appréhender cette biodiversité, c'est tout naturellement que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et ses partenaires (Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées, le Syndicat des Forestiers Privés 82, la Société des Sciences Naturelles 82, le Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées, France Nature Environnement 82, la Fédération Départementale de Chasse 82 et les services de l'Etat) se sont associés autour d'un projet et d'une **ambition commune « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy »**.

Ce dossier a été **retenu au niveau national**. Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable

et de l'Energie apportera ainsi son **soutien financier** pour la réalisation du projet, pour un montant de **29 892 euros**.

## 2. Contenu du projet :

Ce projet vise :

- à **identifier les zones forestières où les enjeux de maintien de la biodiversité sont importants, et où il est donc nécessaire de cibler les actions de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers.** Outre les habitats forestiers, il a été choisi de mettre en avant l'ensemble des milieux et habitats associés aux milieux forestiers, formant généralement des mosaïques avec ces derniers. Ils participent de manière importante à la diversité des ensembles forestiers, et constituent des corridors écologiques et fonctionnels de premier ordre.
- à **mener une réflexion partenariale entre naturalistes forestiers et chasseurs pour concilier préservation de la richesse biologique des milieux et activités sylvicoles**
- à **émettre des préconisations rationnelles de gestion forestière favorables à la biodiversité**
- à **sensibiliser à la biodiversité forestière et aux moyens de la maintenir les propriétaires forestiers, gestionnaires (ainsi que le grand public).**

Ce projet sera mis en œuvre sur 18 mois, de janvier 2013 à juin 2014.

## 3. Plan de financement prévisionnel (janvier 2013-juin 2014) :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant		Montant
<b>Ingénierie de projet interne</b> <i>(0.4 ETP, chargée de mission SMPMQ)</i>	<b>19 030 €</b>	<b>MEDDTL</b>	<b>29 792 €</b>
<b>Ingénierie externe : prestataires</b>	<b>23 950 €</b>		
<b>Communication :</b>	<b>4 000 €</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>17 188 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>46 980€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>46 980 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel proposé
- **DE DEMANDER** les subventions correspondantes auprès de l'Etat,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'animation de ces DOCOB

## 3- NATURA 2000

- × Information sur l'attribution du grand prix national NATURA 2000 au SM PMQ pour l'opération La charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme, Grand prix Natura 2000

M.CAMBON Jean se réjouit de cette reconnaissance nationale qui illustre comment on peut conjuguer les usages de chacun dans un patrimoine préservé et vivant.

Il renouvelle les remerciements aux deux élus référents qui copilotent les 2 sites NATURA 2000 dont le SM PMQ assure la maîtrise d'ouvrage : **M.AGAM (Maire de ST-Antonin NV)** pour le site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère », et **M.CAMBON Jean-Marc (Maire de Lavaurette)** pour le site « Causses de Gaussou et sites proches ».

## ✕ Délibération sur le plan de financement Natura 2000 pour 2013

La délibération suivante a été adoptée avec une abstention:

### **Objet : Animation de deux Documents d'objectifs, sites Natura 2000 – Volet 2013 de l'animation**

#### Rappel du contexte relatif à l'animation des DOCOB

Monsieur le Président rappelle que depuis 2008, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est la structure porteuse de l'animation des deux Documents d'objectifs liés aux zones spéciales de conservation suivantes : site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » ; site « Causse de Gaussou et sites proches ». Sa désignation en tant que structure porteuse a été reconduite pour une nouvelle période de trois ans (2012-2014).

Des conventions cadre pour la mise en application de chacun de ces Documents d'objectifs ont été passées entre le SMPMQ et la Préfecture de Tarn-et-Garonne en octobre 2008, pour une période de trois ans. S'achevant fin 2011, celles-ci ont été renouvelées en décembre 2011 pour une durée de trois ans.

Ces conventions précisent que la structure porteuse de l'animation s'engage à assurer les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'animation de chacun de ces DOCOB, conformément au cahier des charges type régional.

Ces conventions cadres autorisent la structure porteuse à faire appel à tout organisme tiers afin d'assurer tout ou partie des tâches administratives, techniques et financières relatives à l'animation de ces DOCOB.

Afin d'assurer la majeure partie de l'animation des ces Documents d'Objectifs, le SMPMQ a choisi, pour une période de deux ans (avril 2012 à mars 2013 et avril 2013 à mars 2014), un opérateur constitué de : l'ADASEA de Tarn-et-Garonne (mandataire), la Chambre d'Agriculture du Tarn, le CPIE Midi-Quercy, et le CREN Midi-Pyrénées.

Le 24 août 2012, la liquidation judiciaire de l'ADASEA 82 a été prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Montauban. Le code des marchés publics pose le principe du respect de l'intégrité du groupement. Il appartient donc à ce dernier de faire face à la défaillance de l'un de ses membres et ce, sans modification des clauses du marché et du prix.

Dans ce contexte, afin de poursuivre l'animation, les membres restants du groupement ont proposé de reprendre les missions menées par l'ADASEA 82. Ainsi, les missions de coordination sont transférées à l'association Al País de Boneta CPIE Midi-Quercy, qui devient mandataire du groupement. L'animation du volet agricole sur le département du 82 est transférée à la Chambre d'Agriculture du Tarn.

L'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy contribue à l'animation de ces DOCOB en assurant notamment un suivi des actions réalisées par l'opérateur et en participant à certaines actions ; en réalisant certaines tâches administratives, financières et travaux d'édition.

Les conventions cadre passées avec la Préfecture précisent les modalités financières liées à l'animation de ces Documents d'objectifs. La structure porteuse bénéficie d'un accompagnement financier annuel, comportant le plan de financement prévisionnel suivant : 50 % du montant HT de subvention de l'Union européenne (mesure 323-A du FEADER) ; 40 % de subvention du Ministère de l'Ecologie ; 10 % de participation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

#### Proposition pour l'animation des DOCOB

La mission d'animation des deux Documents d'objectifs des sites Natura 2000 est constituée de deux volets, le volet 2012 et le volet 2013. Chacun des volets de la mission se compose d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle à bons de commande.

**Le montant global du volet 2013 de l'animation des DOCOB mentionné ci-dessous correspond au montant des prestations relatives à la tranche ferme et à la tranche conditionnelle.** Les dépenses engagées sur le volet 2013 seront fonction des aides financières accordées pour l'animation des DOCOB.

Le programme prévisionnel d'animation pour le volet 2013 et le montant global des dépenses prévisionnelles correspondant, ont été validés lors de la réunion du Comité de pilotage commun de

ces deux sites Natura 2000 qui s'est tenu le 17 septembre 2012.

1. **Le programme prévisionnel de l'animation des DOCOB volet 2013 est transmis aux membres du Comité Syndical**

2. **Pour le volet 2013, le plan de financement suivant prévisionnel est proposé :**

Animation des DOCOB des sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causses de Gaussou et sites proches »			
DEPENSES		RECETTES	
Prestations de service pour l'animation des DOCOB (intervention d'un opérateur)	<b>30 000 € TTC</b> dont 15 000 € TTC pour les prestations de la tranche ferme	UE (50 % du montant HT)	<b>15 874,50 €</b>
		Etat (40% du montant TTC)	<b>15 625,50 €</b>
Autres dépenses (frais de structure dont édition et impressions de documents, frais de personnel,...)	<b>5 000 € TTC</b>	Autofinancement (10 % du montant TTC)	<b>3 500 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>35 000 € TTC</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35 000 € TTC</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le programme d'animation prévisionnel de l'animation de ces DOCOB pour le volet 2013
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel proposé pour le volet 2013
- **DE DEMANDER** les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de l'Union européenne,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'animation de ces DOCOB

- × Information sur le Comité de Pilotage Natura 2000 du 17/09/12 et notamment sur le changement de mandataire suite à la liquidation judiciaire de l'ADASEA 82

#### **4- URBANISME : ETUDE PREFIGURATION SCOT MIDI-QUERCY**

- × Information sur l'avancement de l'étude de préfiguration (voir en annexe du document d'appui en pages 35 à 41 le compte rendu du CP du 28/06/12)

L'étude de préfiguration de SCOT en MQ commencée en novembre 2011 va se terminer en décembre par un dernier comité de suivi fixé le 04 décembre 2012.

Elle aura permis d'avoir les éléments d'aide à la décision pour analyser la pertinence sur le fond d'engager le territoire MQ dans une démarche de SCOT.

Le dernier comité de suivi présentera les modalités de poursuite possibles pour engager une élaboration effective d'un SCOT en MQ ;

✖ Information sur les retours des délibérations prises par les communes et EPCI sur la proposition de périmètre pour le SCOT Midi-Quercy

Voir la note globale en annexe du document d'appui en pages 42 à 43.

L'échéance de répondre avant la fin de l'année à l'appel à projet national « SCOT Rural » ne semble plus prioritaire dans la mesure où le ministère concerné semble vouloir continuer le soutien financier au-delà de 2012. Toutefois il est important de poursuivre la remontée des délibérations des communes sur le principe d'un périmètre MQ afin de connaître le positionnement de chacun.

M.CAMBON Jean a informé l'assemblée sur les contacts qu'il avait eu avec Monsieur le Préfet et le Président du SCOT de Montauban, avec lesquels il a été convenu de ne pas entraver l'aboutissement du SCOT de Montauban.

## **5- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE**

✖ Circuits courts de proximité : appel à projet régional « Territoire et gouvernance alimentaire »

Information sur le recrutement réalisé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour animer cette nouvelle thématique : Melle LAGARDE Céline, habitant La Salvetat Belmontet.

M.PEZOUS a d'ailleurs fait part de l'implication de cette personne dans la vie locale alors qu'elle n'y habite que depuis quelques mois.

✖ Réponse avec la CC QRGA à l'appel à projet MASSIF –CENTRAL pour la diversification d'une politique d'accueil

Il est proposé une délibération de principe du soutien et de co-portage à cette candidature proposée par la CC QRGA dont le périmètre est entièrement éligible au zonage Massif Central.

Cette candidature fait suite à une première candidature à laquelle la CC QRGA avait répondu avec succès (avec le soutien du SM PMQ) en 2010, qui lui a permis d'engager plusieurs actions pour mettre en place une politique volontariste d'accueil de population.

Dans ce cadre, la CC QRGA propose de poursuivre cet effort en diversifiant la politique d'accueil autour de 3 axes prioritaires (proposés par l'appel à projet) :

- Les moyens d'activités
- Les conditions de réceptivité
- Les conditions d'habitabilité

Le plan d'actions proposé s'inscrit pleinement dans les objectifs du PMQ et notamment de sa convention territoriale dans laquelle il est proposé en programmation 2012/2.

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Candidature à l'appel à projets n° 5 Massif pour la diversification d'une politique d'accueil**

Monsieur le président rappelle que la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron a engagé depuis fin 2012 une politique d'accueil de nouvelle population dans le cadre d'un appel à projet MASSIF CENTRAL.

De nombreuses tâches ont été effectuées. Un bureau d'études a été recruté fin 2010 afin de faire un diagnostic complet du territoire et de ses activités.

Suite à ce diagnostic terminé en juillet 2011, un programme d'actions comprenant 16 préconisations prioritaires et d'autres de moindre importance a été achevé fin décembre 2011, en collaboration avec le bureau d'études, les élus, les partenaires et le chargé de mission de la communauté de communes recruté en avril 2011.

Via la politique d'accueil, un livret d'accueil destiné aux nouveaux habitants et aux différentes administrations du territoire a été réalisé. Une cinquantaine de porteurs de projets et/ou de nouveaux habitants ont été reçus par le chargé de mission. Une vingtaine d'entre eux ont reçu des conseils individualisés plus précis et, pour huit d'entre eux un appui à la création d'entreprise est effectué grâce au concours de partenaires tels que l'ADEFPAT.

L'opportunité a été saisie de promouvoir la Communauté de Communes et sa démarche lors de l'émission « Carnets de Campagne » diffusée en mars sur France Inter à une heure de grande écoute, consacrée aux initiatives en milieu rural.

La mission accueil s'est aussi attachée au suivi de l'étude de préfiguration du SCOT de Pays.

Monsieur le Président précise qu'afin de poursuivre cette dynamique, un nouvel appel à projets MASSIF CENTRAL est sorti en juillet 2012. Il est et proposé pour la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron de répondre à l'axe 2.2 : diversification des actions de la politique d'accueil.

La diversification d'une politique d'accueil consiste à créer un plan d'actions avec des solutions opérationnelles.

Ce plan d'actions a été élaboré par rapport à l'analyse des points faibles et des points de blocage rencontrés lors de l'axe 1 : structuration d'une offre d'accueil qualifiée, en concertation notamment avec le SYNDICAT mixte du Pays Midi-Quercy.

La diversification de la politique d'accueil va intervenir sur trois axes majoritaires : les moyens d'activité, les conditions de réceptivité et les conditions d'habitabilité.

Monsieur le Président donne lecture du plan d'actions pour ce nouvel appel à projets, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron

Il précise également que cette diversification de la politique d'accueil sera réalisée en étroite collaboration avec le Pays Midi Quercy, l'EREF, l'ADE, le Conseil Régional Midi Pyrénées, le Conseil Général de Tarn et Garonne, l'ADEFPAT, la DATAR Massif Central...

Monsieur le Président présente le plan de financement suivant :

#### Dépenses

Désignation de la dépense	Montant H.T
Recrutement d'un chargé de mission pour 2 ans	110 000,00 €
Création de supports de communication	14 319,00 €
Etude de faisabilité pour la création d'une filière PPAM	40 350,00 €
Panneaux CCQRGA entrée de territoire	56 250,00 €
Création d'un centre de télétravail (restauration et équipement d'un bâtiment existant)	100 000,00 €
Etude d'aménagement pour la réalisation d'une zone d'activités intercommunale	6 363,00 €
<b>Total</b>	<b>327 282,00 €</b>

#### Recettes

Organisme financeur	Montant
Fonds Massif (Etat-Région-FEDER) 70 %	229 097,40 €
Conseil Général 82 10 %	32 728,20 €
CCQRGA (autofinancement) 20 %	65 456,40 €
<b>Total</b>	<b>327 282,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **D'APPROUVER** la candidature à l'appel à projets n°5 Massif Central et le plan de financement proposé avec une maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron
- **D'APPROUVER** le principe de co-porter avec la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron cette candidature en phase avec les objectifs de la convention territoriale du Pays MQ.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

M.MASSAT a précisé que cette candidature permettra au territoire QRGGA de compenser en partie l'éloignement de l'attractivité Montauban/Toulouse, en accompagnant la constitution d'un tissu de petites entreprises.

## **6- TOURISME DURABLE**

### **\* Information sur la suite donnée à l'étude "Structuration des OT-SI" : proposition d'accompagnement de groupes de travail DLA et ADEFPAT**

Il est proposé que les communes ayant un OT-SI et les EPCI délibèrent sur le principe du schéma d'organisation à l'échelle Pays validé lors du Comité de pilotage du 13/07/12 et sur son approfondissement dans le cadre d'accompagnements via l'ADEFPAT et le DLA.

Une réunion spécifique pour présenter cette méthodologie a eu lieu le 26/10/12 à Bruniquel qui donné lieu à un retour durant le Comité Syndical.

M.CAMBON Jean a précisé que le SM PMQ a reçu un courrier de M.ALBERT et MASSIP évoquant leur volonté de retirer les communes de Monclar et Montpezat dans cette démarche de regroupement au sein d'un OT de destination MQ.

M.MASSAT a souligné qu'il est d'accord sur le principe de poursuivre cette réflexion dans la mesure où l'on modifie les propositions faites lors du Comité de pilotage du 13/07/12 sur la participation directe des petites communes qui n'ont pas actuellement d'OT-SI et qui ont des lits marchands.

M.CAMBON a répondu qu'une nouvelle simulation du coût global de l'organisation proposée (sans Monclar et Montpezat) a été présentée lors de la réunion du 26/10/12 et qu'il sera fait de même pour cet aspect de prise en charge par les communes évoqué par la CC QRGGA notamment.

### **\* Information sur l'étude "Aveyron"**

Le 1er octobre dernier se tenait à Nègrepelisse le comité de pilotage organisé dans le cadre de l'étude pour l'élaboration du schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur la rivière Aveyron. Ce comité visait la présentation finale du programme d'actions en matière d'aménagement, d'équipement, de préservation environnementale et de développement commercial de l'offre nautique et la proposition de scénario d'aménagement pour les sites de débarquement notamment celui de Cazals.

Le comité de pilotage s'est exprimé favorablement quant à la nature des actions projetées. Toutefois, des points restent à éclaircir au regard de la législation : les activités de baignade devront donner lieu à un travail particulier en relation avec les services de l'état.

Aussi, les représentants de la commune de Cazals ont exprimé leur opposition au deuxième scénario d'aménagement proposé pour la plage de Cazals et étudié de concert avec les services de l'état dans le cadre de l'étude. Il a été demandé à la commune de Cazals de faire remonter au syndicat mixte des précisions sur les éléments motivant cette position.

Une prochaine rencontre sera organisée pour traiter des modalités de mise en oeuvre, de gestion et de financement des actions du schéma ; cette réunion concernera les collectivités locales et les co-financeurs.

## **7- PLAN LOCAL INSERTION EMPLOI DU PMQ**

---

La programmation européenne 2007-2013, touchant à sa fin et le Plan Local Insertion Emploi étant en fonctionnement depuis 2006. Il est proposé de mener une évaluation du dispositif sur le Pays Midi-Quercy en vue de :

- ⇒ Evaluer les impacts du dispositif et son organisation
- ⇒ La poursuite du dispositif dans la programmation 2014-2020
- ⇒ Repérer les éléments à intégrer dans la rédaction d'un nouveau protocole d'accord

Ce travail d'évaluation sera réalisé par un prestataire et une consultation sera réalisée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, pour une mise en œuvre dans le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2013.

Le financement de cette action, sera intégré dans le Plan de financement du PLIE et le cahier des charges de la consultation sera validé par le comité de pilotage du PLIE qui aura lieu en novembre.

## **8- DIVERS**

---

- × MDE Midi-Quercy : information sur les rencontres Métiers Emplois et Territoires qui se sont déroulées le 26/09/12
  
- × OPAH MQ

Information sur l'avancement de la mise en œuvre de l'OPAH (voir en annexe du document d'appui en page 44 le tableau de suivi).